



Location de la salle des fêtes

ATTENTION CHANGEMENT

Lors de la séance du conseil municipal le 4 avril 2024, le conseil municipal a décidé de ne louer la salle des fêtes qu'un week-end par mois à compter du 1^{er} mai 2024.

Le planning des locations reste géré par la mairie.

Les dates des locations seront publiées :

- ✓ sur panneau-pocket
- ✓ sur le site internet de la mairie.

Nous restons à votre disposition pour toute éventuelle question sur ce sujet.